



FORMATIONS JURIDIQUES & FISCALES POUR LES COOPÉRATIVES AGRICOLES



✕ Votre performance est notre métier

LES PARTICULARITÉS JURIDIQUES ET FISCALES DES COOPÉRATIVES - INITIATION -

Objectifs

- > Connaître les principales dispositions applicables aux coopératives agricoles et leurs spécificités par rapport aux sociétés de droit commun
- > Connaître les grands principes des spécificités fiscales applicables aux coopératives agricoles et à leurs unions

Programme ¹

1^{ÈRE} PARTIE (2X3 HEURES) : LES RÈGLES JURIDIQUES DE BASE DES COOPÉRATIVES

- > Présentation des coopératives
 - Une définition universelle, des valeurs et principes communs à respecter
 - Le poids de la coopération en France
- > L'objet : Définition et limite
 - Opérations pouvant être réalisées par la coopérative : nature des activités réalisées à titre principal, les conséquences sur la rédaction des statuts
 - L'exclusivisme et sa dérogation
- > La spécificité de la relation entre l'associé coopérateur et sa coopérative
 - Les droits et obligations en tant que coopérateur : l'engagement d'activité et ses contreparties
 - Les droits et obligations en tant qu'associé : la souscription de capital social, le droit de vote et de regard sur la gestion de la coopérative, le droit d'information
- > La rémunération coopérative et les principaux principes à respecter en matière d'affectation du résultat
 - Les éléments constitutifs de la rémunération coopérative
 - L'affectation du résultat
- > Les spécificités de la gouvernance coopérative
 - Le fonctionnement des instances de décision interne de la coopérative : les assemblées générales (les différents types d'assemblées et leur objet, les modalités de convocation et de tenue des assemblées), le conseil d'administration (ses pouvoirs, l'élection des administrateurs, le fonctionnement du conseil d'administration)
 - Les contrôles externes : les missions du HCCA, la Révision coopérative, le contrôle du CAC

¹ Informations conformes aux dispositions des articles L.6353-1 et L.6353-3 du code du travail

PUBLIC

Collaborateurs **nouvellement** en charge du juridique et de la fiscalité en coopérative agricole

LIEU

A DISTANCE, en inter-coopératives

DATE & DUREE

2 jours - 14 heures - **4 modules de 3h** :
> Juridique : 16 mars et 23 mars 2021
> Fiscalité : 30 mars et 06 avril 2021

INTERVENANTES

Muriel TINA ou **Marine NOSSEREAU**
Juristes La Coopération Agricole
Cécile FILLETON ou **Vanessa FERNANDEZ**
Fiscalistes La Coopération Agricole

PRÉREQUIS

Lecture du support pédagogique préalable et envoi des questions, incompréhensions (2h)

Avoir les modèles de ses statuts à disposition durant la formation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposé didactique
Exercices d'application
Supports détaillés envoyés à chaque participant

MOYENS TECHNIQUES

Session de formation à distance (PC, micro, caméra et accès à internet)
Supports détaillés envoyés aux participants

COÛT PÉDAGOGIQUE

1170 € HT par personne

CONTACT COORDINATION ET RELATIONS AVEC LES STAGIAIRES

Julie LECOQ Tél : 01 44 17 58 47
jlecocq@solutionsplus.coop



FORMATIONS JURIDIQUES & FISCALES POUR LES COOPÉRATIVES AGRICOLES - INITIATION



Programme (suite)

2^{ÈME} PARTIE (2X3 HEURES) : LES SPÉCIFICITÉS FISCALES DES COOPÉRATIVES AGRICOLES ET DE LEURS UNIONS

- > Impôt sur les sociétés (IS)
 - Principes
 - Opérations exonérées et conditions d'exonération
 - Comptabilité sectorielle
 - Opérations taxables (activités soumises à l'IS sans remise en cause du régime fiscal, activités soumises à l'IS entraînant la remise en cause du régime fiscal)
 - Cas particulier des magasins de détail
 - Règles d'appréciation de la limite de 20 %
 - Opérations réalisées avec les filiales
- > Contribution économique territoriale (CET)
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE)
 - Principes
 - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- > Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
 - Principes
 - Exemples de jurisprudence
- > Rappels relatifs à la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S)
- > Rappels relatifs à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)
 - Règles de facturation
 - Droit à déduction
 - Imposition des ristournes

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

Remplissez le bulletin d'inscription et le questionnaire ci-dessous et retournez les à : formation@solutionsplus.coop

- > Votre **fonction** :
- > Votre **ancienneté** dans la coopérative :
- > Avez-vous déjà fait du **droit coopératif** : oui non Depuis combien de temps ?
- > Avez-vous déjà fait de la **fiscalité** oui non
- > En **fiscalité**, souhaitez-vous : connaître les **bases** avoir un **rappel** des connaissances



BULLETIN D'INSCRIPTION

RESPONSABLE FORMATION : **MAIL** :

PARTICIPANT : **FONCTION** :

MAIL : **ENTREPRISE** :

ADRESSE :

ORGANISME À FACTURER :



INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT
Par Internet : www.servicescoopdefrance.coop

Par mail : formation@solutionsplus.coop

